

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mai 2021

ACCÉLÉRER L'ÉGALITÉ ÉCONOMIQUE ET PROFESSIONNELLE - (N° 4143)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 174

présenté par

Mme Battistel, M. Aviragnet, Mme Biémouret, M. Jean-Louis Bricout, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. Garot, M. David Habib, M. Hutin, Mme Jourdan, M. Juanico, Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, M. Leseul, M. Letchimy, Mme Manin, M. Naillet, Mme Pires Beaune, M. Potier, Mme Rabault, Mme Rouaux, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Tolmont, Mme Untermaier, Mme Vainqueur-Christophe, M. Vallaud, Mme Victory et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 8 BIS

À l'alinéa 2, substituer au mot :

« équilibrée »,

le mot :

« égale ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement des députés Socialistes et apparentés vise à renforcer l'intention de l'article 8 *bis*, utilement adopté en Commission, en faisant de la recherche d'une représentation égale, plutôt qu'équilibrée, au sein des membres ayant une responsabilité dans les décisions du comité d'investissement et dans les équipes d'investissement, un objectif que doivent se fixer les fonds d'investissement.

Il s'agit d'un amendement de cohérence avec notre amendement de même nature à l'article 8.